

Tanger-Med le 18 décembre 2018

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES.

VENTE N 26 /2018

L'ordonnateur des douanes et impôts indirects chargé de la gestion et vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane, à Tanger-Med, porte à la connaissance des enchérisseurs; le service procédera à partir du **JEUDI 03 JANVIER 2019 ET CHAQUE JEUDI JUSQU'AU ECOULEMENT DU STOCKS** à la vente aux enchères publiques des **VEHICULES CIRCULATION ET FERRAILLE (voir la liste)**

La vente débutera à partir de 13h à la nouvelle au port de TANGER MED

Les moyens de transport peuvent être visités dans les jours aux heures du travail du bureau de 10 h à midi. Pour plus d'information veuillez contacter le GSM suivant : **0679889828** DU LUNDI au Vendredi de 09h à 16 h

Conditions de vente :

- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente.
- La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration.
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication au comptant, ou par chèque certifié.
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement.
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les lots adjugés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à aucuns dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause. En outre, le service peut s'opposer à l'enlèvement des dites marchandises lorsqu'elles sont reconnues impropres à la consommation par la faute de l'acquéreur.
- doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.
- Les enchérisseurs peuvent visiter les lots à céder durant les heures d'ouvertures des bureaux de douanes.
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes.
- Enlèvement des marchandises :
- Conformément aux dispositions de l'article 580 du Dahir formant code des Obligations et Contrat (D.O.C), l'acheteur est tenu de prendre livraison des choses vendues dans le lieu et à la date fixée par l'avis de vente.

- Une fois le prix des marchandises vendues est acquitté, l'acheteur est tenu d'en prendre livraison dans les délais fixés par l'avis de vente. Aussi, l'adjudicataire a l'obligation de retraitement et ce, immédiatement après la conclusion de la vente.
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication.
- Folle enchère :
- Le service recourra à la procédure de la folle enchère si l'adjudicataire ne remplit pas ses obligations, notamment dans le cas ou :
 - - l'acquéreur refuse de payer la marchandise qui lui a été adjugée ;
 - - l'acquéreur ne prend pas livraison de la marchandise qui lui a été adjugée dans le délai de 8 jours et ce, à compter de la date de l'adjudication.
- La revente sur folle enchère résilie la première vente, entraînant ainsi les effets suivants :
 - - Les marchandises sont revendues sur folle enchère, selon les mêmes conditions que celles qui étaient prévues pour la vente originaire et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du dahir du 26 avril 1919 sur les ventes publiques des meubles ;
 - - Le fol enchérisseur (premier acquéreur) est tenu de régler la différence éventuelle entre le prix de l'adjudication initiale et le prix de revente sur folle enchère, si celui-ci est moindre, sans pouvoir réclamer l'excédent s'il y a lieu ;
 - - La caution versée est irrécupérable ; elle est définitivement acquise à l'Administration ;
 - - La folle enchère entraîne la dénonciation immédiate du fol enchérisseur à tous les bureaux douaniers. Ces derniers le fichent et lui interdisent de participer aux prochaines ventes aux enchères publiques si le fol enchérisseur s'avère un élément perturbateur des opérations
- Ps : la participation aux enchères, est subordonnée au dépôt par chaque enchérisseur, auprès du receveur à la résidence, d'un chèque dûment certifié de **50.000,00**
- طلاع عن شروط البيع يتم الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان التالي

<http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-aux-encheres-publiques>

L'ordonnateur chargé de la gestion et vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane

Tanger-Med

H.NAIM

MARQUE	GENRE	MLE
OPEL	TOURISME	BP963ZW
SAAB	TOURISME	CP638XA
PEUGEOT 307	TOURISME	P4303BCX
CITOREN	TOURISME	DT18/5GD
VW TOURAN	TOURISME	5959DDC
MAN	FOURGON	SANS
PEUGEOT	TOURISME	CE084QT
AMBULANCE	FOURGON	CN872FH
REMORQUE	*	54479 A 72
REMORQUE	*	R647BCL
TOYOTA	TOURISME	4476CRX
AMBULANCE	FOURGON	2643XE21
IVECO	FOURGON	6750VQ72
AMBULANCE CITROEN	FOURGON	CQ449WL
PEUGEOT 406	TOURISME	M6653YJ
AMBULANCE RNT	FOURGON	AX394VJ
IVECO	FOURGON	6343BYR
AMBULANCE	FOURGON	944AZP51
AMBULANCE	FOURGON	BE152BB
IVECO	FOURGON	B5382UN
IVECO	FOURGON	EW144DN
IVECO	FOURGON	BN124AD
MERCEDES FR	FOURGON	862RE75
MERCEDES FR	FOURGON	SANS
IVECO	FOURGON	AN7798BM
IVECO	FOURGON	02480WMI
IVECO	FOURGON	ZCFC3570002501410
IVECO	FOURGON	FF997VA
IVECO	FOURGON	ZCFC3593808726
FORD	FOURGON	CB092DR
FORD ACCIDENTEE	FOURGON	WFOGXXPSSG2M31947
RNT GONGO	FOURGON	D207B
IVECO	FOURGON	3603TY69
FIAT	FOURGON	BF707JA
IVECO	FOURGON	TF0487CD
FORD FR	FOURGON	282HV05
OPEL	TOURISME	CH675JZ
AUDI	TOURISME	AUZZZ8DZ11066920
FIAT	TOURISME	AP313561
PEUGEOT 206	TOURISME	1FAG437
TOYOTA	TOURISME	CX689CM
CITOREN	TOURISME	VF7XU9HUC9Z013546
RNT TRAFIC	TOURISME	DH776ZY
OPEL	TOURISME	BC886XA
MERCEDES	TOURISME	12-68-MZ
SUZUKI	TOURISME	1641BFJ
REMORQUE	TOURISME	400GT22604
CITROEN	TOURISME	6213CLB
RLT	TOURISME	8977CJG
IVECO	TOURISME	AB526GR
PGT	TOURISME	AQ7902SB
FIAT	TOURISME	B1647TG
CITROEN	TOURISME	BH122BZ
CAMIONNETTE	FOURGON	CA975NW
MERCEDES		CS9836AB
IVECO	FOURGON	EL409VN
IVECO	FOURGON	NO567657
FORD	FOURGON	SE9387BC
IVECO	FOURGON	ZCF3570005912828

IVECO	FOURGON	ZCFC3550105063702
IVECO	FOURGON	ZCFC3580005032006
IVECO	FOURGON	ZCFC358000D035052
IVECO	FOURGON	ZCFC3591005531862
CITROEN	TOURISME	1UVR988
PGT 308	TOURISME	DS433BK
T HILUX	FOURGON	2993GWG
BMW	TOURISME	59112 40
WV CRAFTER	FOURGON	DE0701ZY

www.douane.gov.ma

قصر المآز، وادي رمل، ميناء طنجة المتوسط - المغرب • الهاتف : +212 539 33 00 12

الفاكس : +212 539 93 11 90

Ksar El Majaz, Oued Rmel, Port de Tanger Méditerranée - Maroc • Tél. : +212 539 33 00 12

Fax : +212 539 93 11 90